

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 61/1970 (1970)

Artikel: L'orientation au gymnase et au lycée
Autor: Fournier, G.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-115817>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'orientation au gymnase et au lycée

On constate, à tous les niveaux, l'émergence d'améliorations dans le processus d'orientation (c'est-à-dire de choix scolaire ou professionnel) qui résultent de la création de *fonctions* et de *procédures* nouvelles. Parmi ces dernières, citons notamment la mise en place de psychologues-conseillers en orientation scolaire et professionnelle dans les gymnases et lycées.

Nous tenterons de préciser ici *le rôle spécifique du psychologue* par rapport à celui des enseignants, de définir les problèmes qu'il est amené à traiter, le type de collaboration à établir entre le corps professoral et le psychologue. Nous essayerons également de donner un *aperçu* de la dimension nouvelle qu'il ajoute — ou devrait pouvoir ajouter — aux problèmes posés par la sélection scolaire (par les examens psychologiques qu'il pratique et par les informations qu'il dispense). Le rôle du psychologue-conseiller en orientation se définit de la même façon — à quelques nuances près — à tous les niveaux où il travaille. Son activité apparaît essentiellement pluridisciplinaire: «l'orientation ne peut être ni entièrement pédagogique, ni entièrement économique, ni exclusivement psychologique» (Reuchlin).

Les divers types de problèmes posés concernant l'orientation sont variés mais fondamentalement les mêmes dans les différents systèmes scolaires en vigueur.

Nous en mentionnerons plusieurs, en accompagnant nos remarques de divers tableaux destinés à mieux les illustrer. Tel par exemple le panorama des structures scolaires valaisannes (page suivante) qui leur sert de cadre.

Les divers types de problèmes posés à l'orientation scolaire

Nous pouvons signaler:

1. Les inadaptations à la filière classique constatées en première ou en deuxième année. Les élèves sont admis dans cette section après la cinquième primaire sur la base d'un examen pédagogique, uniquement. Il est clair que leurs motivations, leurs aptitudes (au-delà des performances scolaires) ainsi que les déterminants, souvent superficiels, qui les ont incités à choisir cette filière apparaissent plus clairement après une période d'adaptation.

A ce propos, le graphique suivant (fig. 1) permet des constatations intéressantes. Il s'agit d'un lycée-collège valaisan.

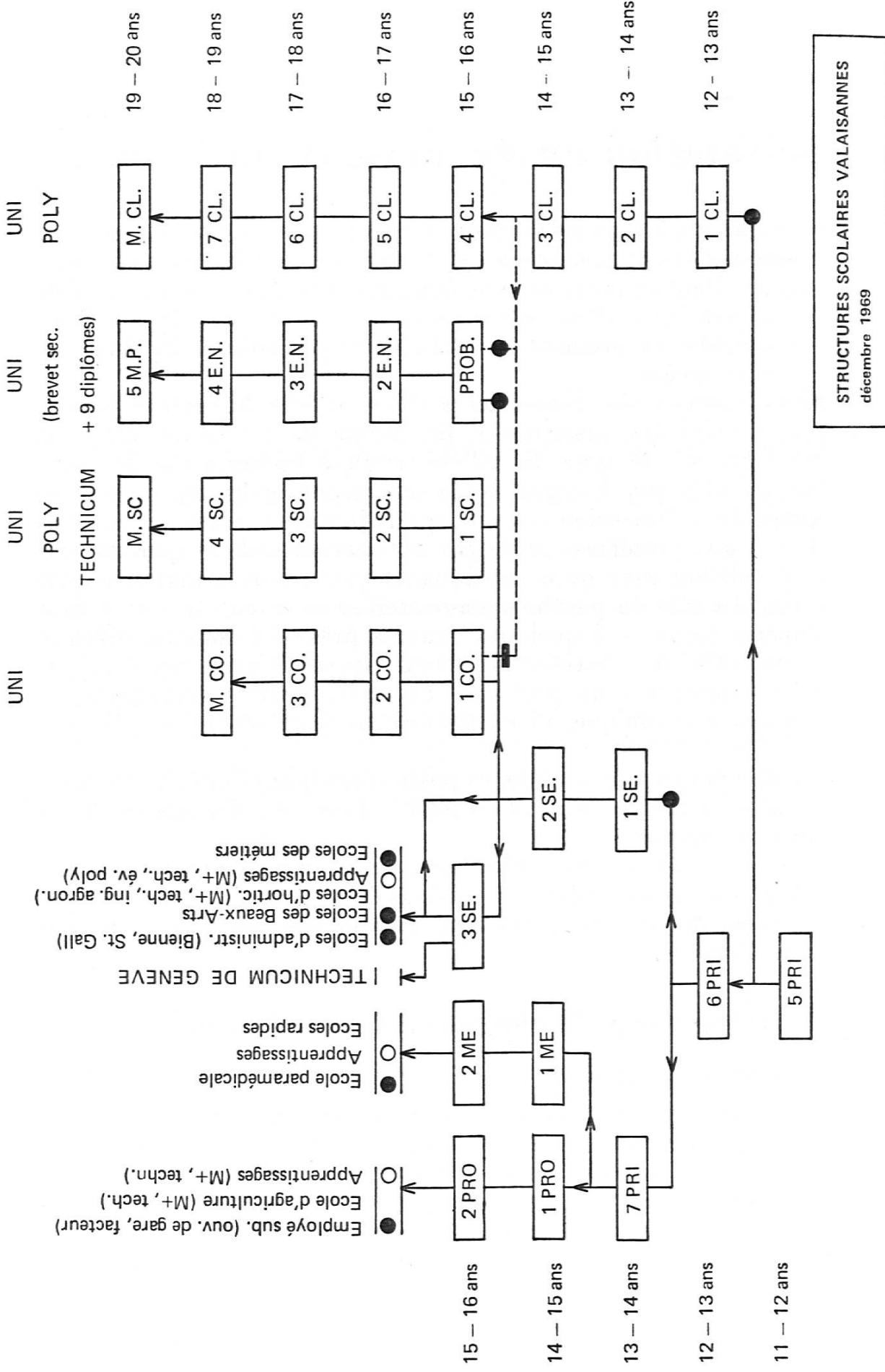


Fig. 1. Evolution des échecs (%) dans les cinq premières années classiques.

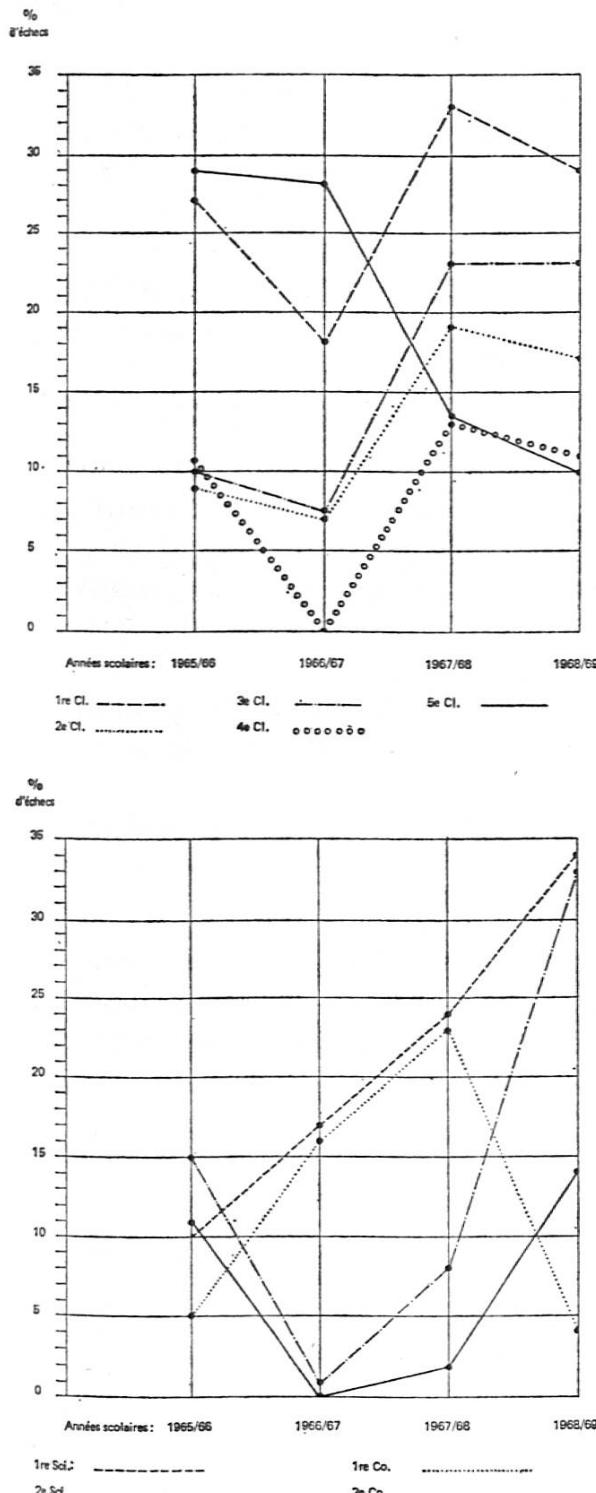
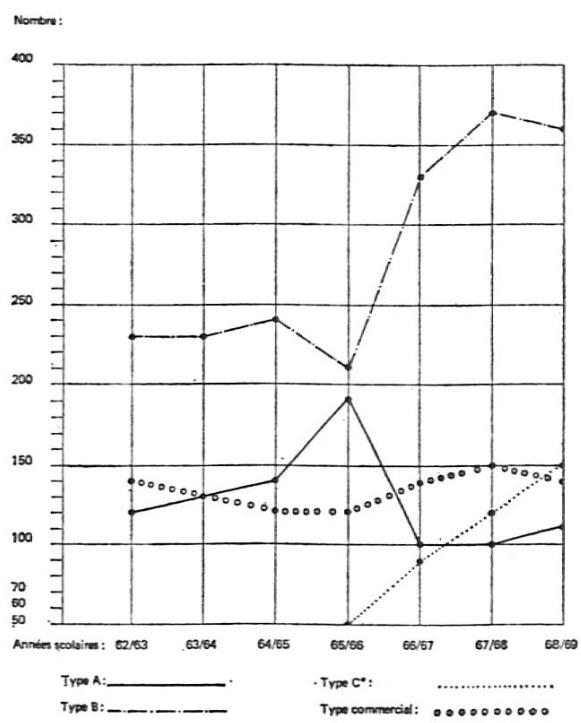


Fig. 3. Evolution des échecs (%) dans les deux premières années section scientifique et section commerciale.

Fig. 2. Fréquentation des diverses sections (évolution au cours du temps).



* Cette section est en période de création dans le collège en question.

Commentaire de la Fig. 2 :

Nos remarques valent pour l'évolution produite entre 1964/1965 et 1969. Le nombre total d'étudiants progresse régulièrement depuis l'année scolaire 1964/1965. On constate que les inscriptions pour la filière scientifique, quoique beaucoup moins importantes que pour la section classique, vont en augmentant très sensiblement, parallèlement à l'effectif total du collège. Le nombre d'étudiants inscrits en filière classique type A diminue alors que la population totale du collège augmente; en ce qui concerne le type B, l'augmentation a suivi globalement celle de l'effectif total. Quant aux étudiants de la section commerciale, leur nombre demeure plus ou moins stationnaire, variant peu par rapport à celui des autres sections.

En cas d'échec, le passage en « secondaire » n'est pas admis sans certains redoublements aussi inefficaces que peu réfléchis; signalons qu'il existe à ce niveau des échecs « électifs » touchant uniquement les branches spécifiquement littéraires.

2. Fort heureusement, au niveau de la classe de grammaire (3^e classique), il subsiste, pour des candidats auxquels la section ne convient pas, plusieurs possibilités de choix, selon leurs aptitudes particulières, leurs intérêts dominants.

Ici encore le rôle de l'orientation est primordial pour aider l'élève à s'engager dans la section la plus adaptée, étant donné qu'à cet âge (15-16 ans) les intérêts et les aptitudes sont déjà nettement mieux structurés.

Cette réalité peut être illustrée par un schéma (fig. 2).

3. Une fois prise la direction scientifique, littéraire ou commerciale, il n'en reste pas moins que tous les candidats ne parviennent pas à la maturité. Parfois un plafond dans les rendements sur le plan scolaire est atteint et l'élève perd pied; il s'agit alors de reconversions plus ou moins délicates, d'abandons parfois désastreux (fig. 3).

Parfois, au contact d'une section déjà plus ou moins spécifique, devant certaines exigences, les intérêts changent, se polarisent et ne correspondent plus à la section choisie.

On peut signaler enfin certains abandons liés à des problèmes très personnels relatifs à la situation familiale, à l'état de santé ou à des difficultés psychologiques.

4. Au palier supérieur, nous trouvons, bien entendu, le problème de l'orientation des candidats bacheliers vers les diverses facultés universitaires, ou, pour ceux qui ne peuvent poursuivre, vers des formations de type para-universitaire.

Le problème spécifique de l'orientation universitaire

Sur la base d'une étude réalisée au début de l'année scolaire 1969-1970 dans un lycée-collège valaisan, nous avons pu mettre en lumière les faits suivants: les hésitations des candidats bacheliers, quelques mois avant les épreuves de maturité, quant au choix d'études universitaires, sont très marquées.

Le dépouillement d'un questionnaire rempli par 120 élèves environ permet les constatations suivantes:

15 % des candidats sont décidés, et mentionnent un choix précis;
 25 % hésitent entre 2 voies de formation;
 35 % hésitent entre 3 ou 4 voies de formation;
 25 % hésitent entre plus de 4 voies de formation.

Ces pourcentages indiquent assez clairement l'importance du processus d'orientation qui, par des examens (collectifs ou individuels), des entretiens et par l'information (séances collectives, prêt de dossiers, etc.) permet de réduire considérablement, sur des données objectives, la part du hasard ou de déterminants superficiels dans ces « coefficients d'hésitation ». Les hésitations semblent légèrement plus marquées chez les élèves de section classique que chez ceux des sections scientifique et commerciale.

Un second aspect du problème de l'orientation des futurs universitaires est lié à la satisfaction des élèves face aux études qu'ils achèvent, soit au choix de la section gymnasiale suivie. 70 % environ se déclarent satisfaits, et n'émettent aucune critique ou réserve à l'encontre des études entreprises. Les réserves formulées sont fort variables selon les sections.

Remarquons que le *problème des aptitudes* est parfois négligé, dominé par celui des intérêts (ou d'autres considérations) dans le choix d'une filière universitaire. De nombreuses études montrent des différences dans les structures d'aptitudes, d'une section à l'autre à l'intérieur d'un collège, d'un groupe professionnel à l'autre.

Elles indiquent clairement qu'on ne peut faire fi de cette dimension. Il s'agit de l'appréhender lors d'exams qui doivent englober aptitudes, intérêts et personnalité. Sur ces divers plans, il est possible de situer l'image que se fait le sujet de lui-même relativement à celle obtenue par comparaison aux normes d'une population de référence (candidats bacheliers de tel ou tel type, étudiants de telle ou telle faculté).

Tous les facteurs influençant le choix s'impliquent. L'examen de cas d'inadaptation aux études universitaires le prouve; il prouve également la non-équivalence à bien des points de vue, des diplômes de maturité (quoique d'un même type), qui ne supposent pas un même potentiel intellectuel chez les individus.

Face à ces situations, le rôle du conseiller, ou plutôt la démarche-type de sa fonction, consiste en un examen global de la situation.

L'examen psychologique permet la mise en évidence des possibilités intellectuelles d'un élève, des pôles d'intérêts dominants, des traits les plus marqués de sa personnalité. Par des entretiens (avec le jeune homme ou la jeune fille, ses parents, les professeurs), le psychologue-conseiller fait également le point de l'évolution personnelle de l'individu, de son évolution scolaire, etc. La synthèse de toutes ces données, leur interprétation permettent d'aboutir à un conseil fondé, objectivé au maximum.

Pour y parvenir, le recours à la psychologie différentielle est fondamental, tout comme la connaissance des filières scolaires (à tous les niveaux) et du marché de l'emploi.

De ce fait le psychologue doit travailler simultanément sur tous ces terrains.

Sans négliger les autres, il paraît important de le situer par rapport aux professeurs qui ont la charge complète et continue des élèves.

Signalons d'abord que « l'école n'est qu'un des milieux où vit l'enfant; l'enfant n'y apparaît que dans l'un de ses rôles, il en joue bien d'autres » (Reuchlin).

L'école n'a pas le rôle spécifique d'information sur les carrières et voies de formation, elle n'a pas la préoccupation de ce qui se passe au-delà de l'enseignement proprement dit qu'elle dispense.

Cette remarque nous amène à préciser

Le rôle des professeurs dans le processus d'orientation

L'influence du professeur s'exerce avant tout au niveau collectif, celui de la classe qu'il veut amener à un certain niveau dans les branches qu'il enseigne, niveau qui devrait, d'un côté, être le garant de l'épanouissement de la personnalité, des intérêts et des aptitudes des élèves, et d'autre part de la poursuite de leur formation.

Les différences très nettes apparaissant entre les styles d'enseignement et les exigences transparaissent parfois au travers des notes ou sanctions du travail scolaire. Ici, le psychologue-conseil se trouve à un carrefour entre les diverses tendances; il peut constater l'hétérogénéité, la pondération introduite par chaque professeur dans le vaste complexe de la réussite ou de l'échec à tel ou tel niveau.

Les failles, les imperfections et la valeur des notes sont faciles à constater; les nombreuses études docimologiques déjà publiées et les constatations journalières offertes par l'examen des carnets scolaires ou de l'évolution des classements devraient permettre, pourvu qu'il y ait bonne volonté de part et d'autre, des améliorations dans le sens d'une homogénéité plus grande et d'une pondération valable en fonction des classes et des sections (étant bien entendu que chacun tente de valoriser au maximum son enseignement).

Il s'agit là d'un souci commun qui devrait amener maîtres et psychologues à parler d'un problème qui prête à une discussion commune.

L'expérience montre encore que le dialogue serait efficace si l'on pouvait offrir plus largement aux élèves un soutien psychopédagogique.

En effet, lors d'examens, d'entretiens, le psychologue peut remarquer l'influence de divers facteurs sur l'efficacité du travail de l'élève. En les signalant aux maîtres intéressés, il peut les rendre attentifs et contrôler avec eux l'évolution de l'élève en fonction des diverses méthodes préconisées.

Il peut s'agir ici de problèmes d'adaptation à la classe, à une section, à un style d'enseignement, à des exigences particulières, aussi

bien que de problèmes affectifs touchant aux relations familiales de l'élève, ainsi qu'aux « conflits » entre élèves et professeurs, même s'ils sont parfois étouffés et sans solution.

En troisième lieu, les professeurs étant en contact permanent avec les élèves, ces derniers s'adressent souvent à eux pour des problèmes d'information; d'où un autre terrain de travail commun, entre le psychologue et les professeurs, tant pour le choix que pour la diffusion des informations relatives aux études et aux métiers.

L'examen de cas précis mis à part, un souci important du conseiller est celui de l'information.

Cette dernière doit être différente dans son contenu et dans ses méthodes selon les niveaux envisagés.

Nous avons tenté une expérience dans le domaine de l'information par conférences (données par des praticiens) en groupant les élèves selon les intérêts exprimés; cette procédure semble plus efficace et plus maniable qu'un programme rigide balayant tout le champ des carrières.

L'information

L'information corrige l'image des milieux scolaires et professionnels, augmentant ainsi la stabilité du choix. Elle transforme les motivations pour les différents modes de formation, en rendant les personnes attentives à des aspects importants qu'elles auraient pu oublier ou négliger: elle modifie les hiérarchies subjectives des métiers et carrières, souvent liées uniquement au prestige ou à d'autres facteurs trompeurs.

L'information dispensée doit toucher bien des secteurs:

- informations sur les métiers pour les élèves qui abandonnent les études; l'organisation de stages d'un ou deux jours;
- informations sur les diverses sections gymnasiales et leurs débouchés;
- informations sur les études et carrières universitaires.

Les moyens à disposition sont:

- le centre de prêt de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle, qui tient à disposition des intéressés des monographies sur les facultés;
- les dossiers d'information, à disposition des élèves, dans chaque classe. Les dossiers contiennent des tableaux de synthèse nombreux touchant tous les secteurs, des bibliographies et des renseignements pratiques ainsi que des considérations générales sur les études, l'université, etc.;
- les conférences données par les conseillers et les praticiens;
- l'information individuelle.

En ce qui concerne les dossiers d'information, à disposition des élèves de chaque classe, nous tentons de les maintenir « ouverts »; chaque document nouveau de portée générale peut y être inséré.

Les diverses expériences montrent clairement qu'une bonne information garantit une maturité plus grande, plus précoce du choix professionnel permettant à certains de se décider adéquatement et de diminuer les erreurs « d'aiguillage ».

Elle ne doit pas être trop ponctuelle mais au contraire s'adapter aux préoccupations des divers « moments » de la formation. Parallèlement à l'information aux étudiants ou élèves, on devrait développer l'information aux parents, compte tenu de la part souvent importante qu'ils jouent comme « déterminants » dans le choix.

En dernière analyse, l'information doit être réexaminée à la lumière des motivations, des possibilités intellectuelles et de la personnalité de chaque individu.

Conclusion

Nous relèverons quelques directives qui pourraient améliorer non seulement les méthodes d'orientation, mais aussi l'enseignement dispensé.

1. Les recommandations à l'intention des autorités scolaires et des écoles concernant la sélection et l'orientation des élèves de l'enseignement secondaire devraient passer dans leur totalité dans les faits. Elles concernent aussi bien les épreuves pédagogiques que psychologiques d'admission.
(Separatum *Gymnasium Helveticum* 22 1967/68)
2. Les conseils de classe devraient gagner en nombre et en qualité. Dans les cas où le psychologue-conseiller connaît certains élèves en question, il conviendrait de tenir compte de son avis (vu la quantité et le genre d'informations recueillies).
3. L'information devrait pouvoir être généralisée ou en tout cas dispensée au maximum.
4. Un dossier de base devrait être constitué pour chaque élève fréquentant les classes d'un établissement donné; ce dossier devrait contenir des informations allant plus loin que celles du carnet scolaire, et être complété année par année. Il apparaît comme un document de travail indispensable pour que l'élève soit suivi (aussi utile pour le maître qui reçoit un nouvel élève que pour le psychologue).

G. FOURNIER
licencié en psychologie
diplômé OSP, Université de Genève